

**E. ARMAND, LES CONTRATS
ET LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE**

Sommaire

Le contrat – p. 5
Étudions le fait économique – p. 8
Les anarchistes individualistes et la propriété individuelle des moyens de production – p. 13
Les anarchistes, l’histoire et le fait économique – p. 17
Contrat et morale sexuelle – p. 22
L’Individualisme anarchiste économique – p. 24
Qui fait respecter les contrats en anarchie ? – p. 26
Qui fera respecter les contrats « en anarchie » ? – p. 30
Qui fait respecter les contrats « en anarchie » ? – p. 31
Concurrence et concurrenciers – p. 37
Qu’il faut discuter des problèmes économiques – p. 40

Annexes

Critique du communisme – p. 44
Sur la solidarité – p. 46
Du « Risque » – p. 51
Suis-je comptable à d’autres qu’à moi même ? – p. 54

Le contrat

Toute association entre des individus libres quelconques, soit qu'elle ait pour but l'exécution d'un travail temporaire, ou la poursuite d'une activité de plus longue durée, ou encore la réalisation d'une conception de la vie, toute association se base sur une entente, des promesses, des conventions qu'on peut désigner sous le terme générique de contrat.

Dans les opinions que je me propose d'émettre, il ne sera question que du contrat passé entre individus libres, particulièrement entre anarchistes. Nullement du contrat soi-disant passé entre individus inconscients, liés par les préjugés, respectueux extérieurement de la loi et des autorités mais cherchant en réalité à se duper l'un l'autre, pas plus que de celui supposé passé entre les anarchistes et la société actuelle ou ses représentants.

S'il existait une conception du droit anarchiste, on pourrait dire que le contrat en forme la base, vu la façon particulière dont les anarchistes entendent théoriquement le contrat : conclu entre individus d'esprit indépendant, essentiellement révocable dès que l'un des contractants se trouve lésé, modifiable, dépourvu de tout caractère d'asservissement.

Nul anarchiste ne contestera cette définition théorique. Reste à en déterminer l'application effective.

Théoriquement, dis je, le contrat se rompt dès qu'il lèse l'un des contractants. Comme toutes les formules, celle-ci a le défaut, quand on l'envisage dans ses applications pratiques, de ne pas tenir compte des circonstances de vie et de tempérament individuels. Pratiquement, on peut dire que le contrat anarchiste cesse dès que l'entente qui a présidé pour le conclure se retrouve pour le dissoudre.

En effet, l'association entre anarchistes pour la réalisation d'une fin quelconque est sous entendue n'avoir pas été conclue à la légère. Elle s'est nouée sous les auspices d'une confiance réciproque. Son origine a été exempte des restrictions mentales, des pensées de derrière la tête, des dissimulations, des fraudes, de cette recherche d'un intérêt sordide qui caractérisent les contrats passés dans la société actuelle.

Les associés se connaissent, ils ont pesé le pour et le contre, réfléchi aux conséquences, examiné les points forts et les points faibles de la situation, prévu les dangers et les périls, supputé les joies et les avantages, déterminé les concessions qu'ils auraient à se faire mutuellement. Toutes considérations inséparables d'un contrat.

Ces remarques suffisent à indiquer qu'un contrat loyal ne cesse pas uniquement par suite du caprice, de la fantaisie, d'un mouvement d'humeur de l'un des contractants. Sa rupture demande de ceux qui l'ont conclu l'effort d'une réflexion sérieuse. Quelques exemples à dessein insignifiants pour faire saisir ce que je veux dire : A s'est engagé vis à vis de B à vendre de concert avec lui des brochures anarchistes dans tel lieu de réunion ; A ne se croira nullement délié de son engagement parce que son camarade est resté taciturne tout le long du chemin qu'il leur fallait parcourir pour se rendre au local convenu. — C convient avec les camarades qui impriment *l'anarchie* d'aller tourner tel jour le volant de la machine, le fait qu'il trouverait plus agréable de suivre une jolie fille rencontrée sur son chemin ne suffit pas à lui faire éluder sa promesse. — D promet à son camarade E d'aller l'aider à labourer son champ dimanche prochain ; il apprend que pendant la semaine E a été arrêté (accident commun chez les anarchistes) d'où double travail peut-être ; cela ne l'empêchera pas de s'y rendre ; au contraire, il s'efforcera de découvrir des amis de bonne volonté pour suppléer E dont l'arrestation a empêché d'accomplir le labeur. Dans les trois cas le fait que A, C et E ont permis qu'on comptât sur eux semble, à mon sens, une raison suffisante pour interdire toute inobservation de la promesse. On peut appliquer ces trois exemples à tous les domaines, de celui du travail manuel à celui si délicat entre tous du sentiment.

Cependant, dès que l'un des contractants a formulé sa volonté formelle de rompre le contrat, il n'est aucun anarchiste qui s'y opposera. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y *objectera* pas, ce qui n'est pas la même chose. Il se peut en effet qu'au moment où le contractant mécontent demande la rupture de l'association, les autres associés se trouvent dans des dispositions d'esprit et de sentiment absolument semblables à qui les ont poussés à conclure le contrat. L'anarchiste pourra donc objecter à la rupture, demander à réfléchir, faire valoir

certaines raisons, évoquer certaines considérations, surtout quand il s'agit du domaine du sentiment d'un ordre tout particulier, considérations que comprennent ceux qui vivent intensément la vie du sentiment. L'anarchiste pourra résister plus ou moins longtemps à la rupture, s'il a le sentiment profond que son camarade agit sous l'empire d'une influence pernicieuse. Rien là qui frise l'inconséquence. Selon son tempérament, il pourra souffrir, se lamenter même et personne ne saurait lui reprocher d'être autre chose qu'une équation géométrique. C'est seulement s'il s'opposait *catégoriquement* à la dissolution *exigée* par son co-contractant qu'à mon point de vue il cesserait d'être conséquent dans le sens pratique et profond du terme.

A moins de motifs exceptionnels, l'anarchiste qui *impose* la rupture du contrat, sans examen, à brûle pourpoint, ne me paraîtrait pas plus conséquent. L'anarchiste conséquent, selon moi, ne profitera de sa faculté de rompre le contrat à sa guise qu'après avoir obtenu l'adhésion sincère de son camarade à la dissolution. On regardera pratiquement à deux fois et même à plusieurs avant de rompre une entente, manquer à des promesses, briser des conventions faites de bonne foi et qui sous entendaient une confiance réciproque.

La rupture du contrat imposée ou exigée à tout bout de champ, sans rime ni raison, ou causant de la souffrance inutile n'est pas un acte de bonne camaraderie. La camaraderie (entr'aide, solidarité) est, au fond, un contrat qui permet de s'unir par affinités intellectuelles ou sentimentales ou de gestes, afin de diminuer la souffrance qui attend tout individu faisant partie d'une espèce en réaction constante sur le milieu.

D'ailleurs, si les anarchistes étaient plus conscients et plus nombreux, non seulement les contrats ne se formeraient qu'à très bon escient, mais encore la souffrance occasionnée par le très petit nombre de ruptures encore exigées ou imposées serait amoindrie très sensiblement par la facilité que rencontreraient ceux qui en seraient les objets à trouver bientôt de nouveaux éléments d'association dans les milieux anarchistes qui seraient alors légion.

E. ARMAND.

l'anarchie n° 154 (19 mars 1908)

Étudions le fait économique

Que les anarchistes aient besoin d'étudier, nul ne songe à le nier, car on n'apprend jamais assez. Que nombre d'anarchistes lisent trop hâtivement, sans prendre le temps de réfléchir ; qu'on rencontre chez certains d'entre eux une tendance déplorable à s'engouer des théories nouvelles parce qu'inédites, qu'ils se laissent volontiers suggestionner par la faconde des beaux parleurs ou l'aplomb des débitants de formules-panacées, personne ne songe à le contester. Qu'on les constate aptes à se laisser « entôler » intellectuellement, quitte à rejeter, le lendemain, l'enjôleur qui les séduisait la veille, ce sont là des manquements regrettables qu'il ne servirait à rien de dissimuler. Une fois ceci admis, cependant, force est de convenir qu'il est des anarchistes « qui étudient » et que si ces anarchistes-là adoptent à l'égard du fait économique considéré comme base de la propagande anarchiste une attitude hostile ou indifférente, leur méthode est le fruit d'un examen profond de l'horizon économique.

*

* *

Je me contenterai de citer deux faits patents, aussi visibles qu'une étoile de première grandeur.

En dépit des annonciateurs de société mourante, notre organisation économique est un cadavre qui se porte fort bien. De plus en plus, font banqueroute le dogme fondamental de l'évangile marxiste, la concentration capitaliste et la disparition des classes moyennes. La petite bourgeoisie, le petit commerce, la petite industrie, ne se laissent nullement absorber et résistent vigoureusement. Tout petit commerçant qui dépose son bilan est remplacé sur un point ou un autre par un ouvrier ou un employé aisé, hier contremaître ou gradé de bureau, qui ouvre boutique à son tour. Le nombre des faillites, dans le petit ou moyen commerce, n'est pas supérieur, proportionnellement, à celui des grosses déconfitures commerciales.

La classe des petits ou moyens revendeurs ou transformateurs ré-

siste d'autant plus qu'une solidarité étroite la lie aux sous-ordres de toute espèce de l'industrie et du commerce. Dans tout contremaître capable, dans tout premier employé sérieux, il y a un patron en puissance, que le mariage révèle très souvent. Ceux que la question intéresse savent fort bien, en effet, que s'il est relativement rare de voir les filles de petits bourgeois établis épouser des ouvriers, il arrive au contraire très fréquemment qu'elles s'unissent à un salarié d'avenir, lequel a tout intérêt à ce que ne périssent pas les affaires d'un beau-frère dont il est sinon un successeur possible, tout au moins un associé ou un héritier certain.

Plus encore, les détenteurs du capital espèces ont contribué eux-mêmes à restreindre la concentration capitaliste et la puissance accaparatrice des grosses entreprises. Dans toutes les branches de la production, un Damoy, premier sous-ordre capable d'un Potin, trouvera toujours des commanditaires pour l'aider à faire concurrence à son ex-patron, les détenteurs de capitaux disponibles étant mus par l'espoir d'en retirer un plus fort intérêt. Or, à éparpillement de capitaux correspond sans doute possible diminution de la capacité de concentration.

Je ne parle que pour mémoire de l'intervention légale, sous la pression d'une opinion publique, reflet des terreurs des classes moyennes. Il n'y a qu'à se reporter à ce qui se passe aux Etats-Unis, terrain de culture classique des « trusts » pour se rendre compte du fiasco du dogme de l'inévitable concentration capitaliste, sans lequel le socialisme soi-disant évolutionniste devient incompréhensible.

Ce point établi, il en découle que « l'avènement inévitable » d'une société socialiste ou communiste, de par le libre jeu de l'évolution des conditions économiques, est reculé à une échéance des plus lointaines.

Les « anarchistes qui étudient » en sont amenés alors à se demander si les agissements révolutionnaires des syndicats ou des socialistes-insurrectionnels ou libertaires sous la forme d'agitation revendicatrice ou d'action directe sont de nature à amener plus tôt la venue d'une société la plus anarchiste-communiste qu'il soit possible d'imaginer¹.

1 Sur le « communisme », voir en annexe de cette brochure : E. Armand, « Critique du communisme ». E. Armand a multiplié les critiques de l'idéologie communiste et a traduit et/ou publié d'autres critiques comme « Contre tous

Examinés en toute impartialité, les faits répondent non. Il ne faut pas être grand clerc pour s'apercevoir de la tendance à s'étatiser et à se légaliser qui domine toute l'action syndicale, s'affichât-elle insurrectionnelle ou révolutionnaire. En vain, les leaders du syndicalisme protestent-ils contre le projet Klotz de « donner au monde du travail une représentation légale ». Nous n'avons qu'à considérer l'attitude des syndicalistes de toutes nuances à l'égard des lois dites ouvrières, pour nous douter de ce que vaut l'aune de ces protestations. De même qu'ils se démènent actuellement pour faire respecter l'application des lois sur les accidents du travail et le repos hebdomadaire, ils remueront demain ciel et terre pour faire respecter les lois sur les contrats de travail en collectif, la grève obligatoire, les retraites ouvrières etc. Question de puissance effective mise à part, peu importe le moyen ou la méthode par lesquels ils obtiendraient la forme distributive de la maigre manne des retraites ouvrières ; que ce soit par voie de capitalisation ou de répartition, — par voie légale ou révolutionnaire, en y portant leur attention les syndicalistes de la C.G. T., ou de la *Guerre Sociale* concourent tout simplement à la confection des lois prétendues ouvrières. Qu'on l'arrache par la violence ou qu'on l'obtienne par la persuasion, une loi est toujours une loi ; la baptiser d'ouvrière ne la rend pas meilleure.

Une étude approfondie du mouvement syndicaliste dans les détails de son action montrerait, clair comme le jour, sa tendance pour ainsi dire fatale, sinon à devenir fonction de l'organisation économique actuelle, du moins à s'étatiser.

*

* *

C'est bien aux anarchistes qui étudient qu'il appartient, en examinant le fait économique dans toute son ampleur, de se demander : « Ou allons-nous ? » — Aussi sourient-ils quand on leur parle du rôle bio-social que joueraient les producteurs ouvriers dans l'organisation économique actuelle.

les communismes » de Georges Whitoutname, in *l'en dehors* n° 33-34, 25 Avril 1924 (N.d. Trscr.)

Remplir une fonction bio-sociale, allons donc, jouer le rôle de dupe ou de complice, rien d'autre ! Une fonction bio-sociale que s'atteler, des heures et des heures durant, à une besogne mécanique, sans possibilité d'initiative individuelle, accomplie fréquemment en vue de satisfaire les besoins inutiles, superflus ou nuisibles de consommateurs se recrutant dans le « prolétariat » ? Pour le prétendre, il faut être d'un aveuglement, d'un parti-pris ou d'une ignorance inqualifiables !

*
* *

L'étude du fait économique amène les anarchistes à constater :

1° Qu'en l'ordre de choses actuel, on produit non pour la consommation mais pour la spéculation ;

2° Qu'en l'état actuel des mentalités, une immense partie des objets fabriqués ou manufacturés est inutile à la vie normale de l'être humain : Si bien qu'un grand nombre de producteurs vivent en parasites aux dépens de la consommation fictive d'autres producteurs comme eux ;

3° Qu'en la situation actuelle du développement humain, l'avènement d'une société socialiste-communiste ou communiste-anarchiste est un événement qu'on perdrait son temps à prévoir.

Théoriquement, participer consciemment à la production, ce n'est pas remplir une fonction bio-sociale ; c'est ou se résigner à l'état économique actuel ou contribuer à son maintien.

*
* *

S'ensuit-il que « les anarchistes qui étudient » fassent fi de la question économique ? Mais non. Ils la résolvent pour eux-mêmes et consciemment. C'est-à-dire, que réagissant contre les contingences dans la mesure de leurs capacités ils s'efforcent de trouver dans leur activité économique un stimulant à leur développement individuel. Ce sont vers les travaux leur permettant de faire montre d'initiative, de goût, etc., vers les occupations qui leur laissent davantage de temps

disponible qu'ils s'orientent indiscutablement. Tous sans doute n'y parviennent pas du premier effort, mais jamais un anarchiste qui raisonne ne s'adaptera de bon gré aux conditions économiques présentes ; il n'acceptera que comme un pis-aller déplorable son rôle de producteur automatique.

A la rigueur, l'idée de sacrifier son bonheur normal à l'accomplissement d'une fonction faussement dénommée bio-sociale ou à la préparation d'un paradis communiste pourrait germer dans l'imagination de ceux qui ne veulent voir dans l'anarchisme qu'une doctrine... remboursable à la société future. Mais réellement, ceux qui conçoivent l'anarchisme autrement que comme une vie, — une méthode de réalisations et de réactions individuelles contre le milieu, ceux-là sont-ils des anarchistes ? Ne sont-ce pas plutôt des camarades dangereux ou égarés ?

E. ARMAND.

l'anarchie n° 253 (10 février 1910)

Les anarchistes individualistes et la propriété individuelle des moyens de production

Il faudrait nous mettre d'accord une fois pour toutes. Et j'ai peur que ne ce soit pas facile, non pas par crainte de la réalité, mais par peur des mots. Parce que nous ne voulons pas examiner les choses bien en face, en gens raisonnables auxquels cependant le sentiment ne fait pas défaut. Le jour où l'on consentira à discuter loyalement, on sera bien près de s'entendre, je veux dire de se comprendre et de respecter la façon dont chacun entend vivre sa vie intellectuellement, moralement, économiquement. Sans empiéter sur la compréhension de vie d'autrui. Et je ne désire pas autre chose que cette mutuelle compréhension, cette reconnaissance volontaire de l'autonomie de chaque être individuel.

Je veux vivre librement, agir à ma guise au point de vue moral, intellectuel, économique. Non pas seulement moral et intellectuel, tout le monde se déclare prêt à me concéder cette facilité ; mais économique aussi. Je considère comme autoritaire tout ce qui me prescrit une règle individuelle de vie économique. Je ne suis pas satisfait qu'on m'accorde de prêcher ou de vivre l'unicité, la pluralité ou la promiscuité amoureuse, d'être partisan de la fixité des espèces, panthéiste, théosophe ou évolutionniste haeckelien. Je veux aussi pouvoir, dans tous les temps et dans tous les lieux, produire et consommer à ma guise, jouir de mon produit, en disposer grâce à ma possession inaliénable de l'engin de production.

Que m'importe la liberté morale ou intellectuelle si je n'ai point la liberté économique ; si au point de départ on m'enseigne le dogme du sacrifice à l'intérêt commun ; si on me dicte un devoir, si on me serine une formule prescrivant qu'il y va de mon bien-être de produire en association. A quoi bon avoir lutté contre les idées préconçues, proclamé la nécessité du libre examen *à posteriori* si je me trouve acculé certain soir à l'impasse de la solidarité obligatoire¹.

Je ne cherche pas la résolution de la question sociale. J'ai bien as-

1 Sur la solidarité obligatoire ou imposée, voir en annexe : E. Armand, « Sur la solidarité ». (N.d.Trscr.)

sez de ma question individuelle. Je ne veux pas presser sur mon cœur tous ceux qui se réclament du qualificatif d'anarchiste. Je trouve si difficile de sélectionner ici et là quelques camarades ! Je veux pouvoir concurrencer mon prochain en anarchie, c'est-à-dire essayer de faire œuvre meilleure que la sienne, si je m'en sens le pouvoir ou la volonté, ce qui aura pour résultat de nous stimuler tous deux, de faire jaillir des profondeurs du « moi » toutes les facultés que nous tenions enchaînées, inoccupées ; ce qui nous rendra de biens meilleurs camarades que s'il nous fallait nous reposer l'un sur l'autre pour vivre une vie dépourvue d'initiatives et de risques². Comment pourrais-je demander la cessation de la lutte puisque tout ce que j'ai sous les yeux m'indique que la vie est une lutte, un état constant de rupture d'équilibre. Et que l'équilibre ou la stabilité ouvre la voie à la décomposition et à la dégénérescence des individus comme des espèces.

*
* *

Donc, je combats pour ma liberté économique. Non pas à la façon du bourgeois, en exploitant autrui, en faisant valoir mon moyen de production par de pauvres salariés, en laissant à mon ouvrier ou à mon employé un gain à peine suffisant pour ne pas succomber à la faim. Je n'entends pas accaparer, autrement dit amasser au-delà de ce qu'il faut pour me substanter. Je combats pour la possibilité de produire et de consommer *par et pour moi-même*, sans avoir à rendre compte au milieu de ma production et de ma consommation³. Je combats pour la possibilité de disposer de mon produit, c'est-à-dire de la forme que mon labeur personnel a donné à tel objet, sans avoir à en rendre compte à qui que ce soit. Et c'est compréhensible puisque pour produire et consommer par et pour moi-même, pour disposer librement de mon produit, je n'entends ni dominer ni exploiter autrui. Sans doute si on veut m'arracher de force mon produit, je me défendrai. Comme je me défends contre qui veut m'empêcher d'exprimer librement ma pen-

2 Sur le « risque », voir en annexe : E. Armand, « Du “Risque” » (N.d.Trscr.)

3 Sur l'idée de « rendre des comptes », voir en annexe : E. Armand, « Suis-je comptable à d'autres qu'à moi-même ? » (N.d.Trscr.)

sée. Mais se défendre contre l'empiètement intellectuel ou économique ce n'est point exercer l'autorité. C'est s'affirmer individuellement. La femme qui se défend contre le soi disant anarchiste qui, sous prétexte de l'amour libre, veut la violer, n'exerce pas d'autorité, elle s'affirme individuellement, elle résiste, elle réagit, elle se défend.

*
* *

Je ne dis point que je ne m'associerai jamais, ce qui serait folie pure. Je dis que je m'associerai quand cela sera nécessaire. Et je m'efforcerai de réduire les occasions où il est nécessaire de s'associer, parce que je considère que l'association, même celle qui lie le moins, comporte toujours une diminution de l'être individuel. On peut orienter ceux avec lesquels on vient en contact vers deux voies : les pousser à augmenter leurs besoins et, du même coup, les rendre toujours *plus* dépendants du milieu, ou bien les engager à raisonner, sélectionner leurs besoins, c'est-à-dire les rendre toujours *moins* dépendants de l'ensemble. J'ai la conviction qu'il est plus anarchiste de poursuivre la seconde tâche. Je trouve plus anarchiste de rendre visite aux camarades uniquement quand j'éprouve un besoin réel de les voir, que d'aller passer des heures chez eux, à bavarder, sur le compte de Pierre ou à débiter Paul. Il en [est/va] de même pour l'association. Je ne m'associe que quand il le faut. Et c'est à chacun de nous qu'il appartient de déterminer ce « quand il le faut ».

Mais, en m'associant, je ne veux point me sacrifier, faire abnégation de moi-même. Je veux m'unir avec des « égoïstes » qui traitent d'égal à égal avec moi, ne me considérant ni supérieur, ni inférieur à eux mêmes. Je ne vois au point de vue économique, pour y parvenir, que la possession personnelle du moyen de production. Comme au point de vue intellectuel ou moral, que la possibilité d'exprimer librement ma pensée ou de réaliser sans contrainte les élans de mon sentiment.

Et enfin, je veux pouvoir rester isolé dans mon coin, vivre farouche et solitaire sans cependant être privé de la faculté de produire et de consommer, sans être comptable à quiconque.

*
* *

Voilà pourquoi je combats. J'ignore si, anarchistes-individualistes, nous serons jamais en nombre suffisant pour voir nos aspirations prendre corps. Demain n'est à personne, a dit le poète. C'est aujourd'hui que, par la force ou par la ruse, je veux pouvoir, économiquement parlant, produire et consommer par et pour moi-même, m'emparer du moyen de production, réduire à un minimum toujours plus infime ma dépendance du milieu. Mes successeurs intellectuels (?) feront demain comme il leur plaira.

E. ARMAND.

l'anarchie n° 329 (17 juillet 1911)

Les anarchistes, l'histoire et le fait économique

L'anarchisme — l'anarchie, la conception anarchiste, la philosophie anarchiste, toutes les écoles, tous les dérivés, toutes les interprétations qu'on voudra — ont à la base un postulat inéluctable : celui de la négation. Qu'on le retourne sous toutes ses faces, le terme « anarchie » toujours évoquera une idée négative et non positive ; s'appliquera dans un sens négateur, non pas constructeur. Le communisme, le collectivisme, le syndicalisme, évoquent au contraire l'idée de doctrines positives, de systèmes constructeurs et même conservateurs.

L'étymologie même du terme *anarchisme* indique cette idée négative ; sa physionomie verbale le révèle.

Dans le terme anarchisme est impliquée non seulement l'idée de négation mais celle d'opposition. — Négation de qui ou de quoi ? Opposition à qui ou à quoi ? Négation de l'*archisme* : de l'autorité, de la domination, de la puissance, de la contrainte, spécialement envisagée sous la forme gouvernementale et politique. C'est pourquoi tout concept qui se réclame de l'anarchisme est inévitablement agouvernemental, apolitique. — Opposition à quoi : à l'application gouvernementale et politique de l'autorité, de la domination, de la puissance, de la contrainte.

C'est là le sens primordial du concept anarchiste. C'est par amplification — une amplification fatale — que le terme anarchie a aussi impliqué la négation de l'autorité, de la domination, etc., considérées au point de vue des mœurs, des connaissances, de l'éducation, etc.

Il va sans dire que négation et opposition équivalent critique. Le terme anarchisme et ses dérivés renferment *in se* une idée absolue, incontestable de critique permanente.

L'adjonction du qualificatif « individualiste » ne change rien à ces définitions qu'il n'est pas mauvais de renouveler de temps à autre. Il veut dire — cet adjectif — que c'est au point de vue individuel, ou personnel, qu'est conçue, comprise ou appliquée l'idée fondamentale de négation, d'opposition, de critique, renfermée dans le mot « anarchiste ».

*
* *

Lorsqu'on rattache l'anarchisme au fait historique, on commet une erreur qui me demeure, je l'avoue, incompréhensible, quand on réfléchit à ce qu'est l'histoire. Si je ne me trompe, l'histoire est constituée par un ensemble de faits et de gestes perpétrés et accomplis sous l'empire de la coercition administrative et de la force brutale organisée, c'est-à-dire en opposition essentielle avec l'idée fondamentale de la conception anarchiste.

Quels événements constituent l'histoire, abstraction faite des fioritures et de la déclamation ?

Ici, il s'agit de la direction des affaires administratives d'un territoire que des coteries politiques s'arrachent et se disputent tour à tour, tantôt en se servant de la légalité et en exploitant le respect qu'elle inspire, tantôt en faisant appel à la violence organisée pour réduire les récalcitrants, ou les bannir si besoin est. Là il s'agit de la suprématie religieuse, ou économique, ou politique, que les classes dirigeantes d'un peuple veulent imposer à un ou d'autres peuples en anéantissant par la force les ambitions semblables que nourrissaient les dirigeants du peuple ou des peuples soumis ou à soumettre. Parfois, c'est sur un théâtre plus vaste encore que l'événement se produit : il s'agit alors d'établir l'hégémonie d'un immense empire, d'une grandiose entreprise militaire, cléricale ou civile sur une vaste portion de la surface terraquée. Les partis politiques se succèdent et s'emparent tour à tour du pouvoir ; les peuples naissent, croissent, déclinent et cèdent la place à des nations plus jeunes ; les races cessent de fournir des gouvernants ou des capitalistes aussi audacieux, aussi entreprenants que ceux d'espèces humaines venues plus tard qu'elles à ce qu'on dénomme « la civilisation » — et la roue du fait historique tourne. Nulle de ces modifications n'a lieu sans le recours à la contrainte organisée. Pour les produire, le petit nombre de dirigeants — prêtres, guerriers, administrateurs, capitalistes, intellectuels — qui tiennent en mains les fils de la tragique pantomime — se servent du sang, de la chair et des muscles des masses, parfois assouplies à cet usage par une éducation appro-

priée, parfois aussi obligées.

Quel rôle les anarchistes peuvent-ils avoir à tenir dans le processus du fait historique ? — j'attends qu'on me le montre.

*
* *

On appelle fait économique l'ensemble des méthodes présidant à la production et à la répartition des utilités nécessaires à l'entretien de la vie des hommes.

Jusqu'à présent cet entretien s'est perpétré grâce à l'exploitation du plus grand nombre des êtres humains, ne possédant que leur capacité d'effort physique ou mental, par un petit nombre de leurs semblables, privilégiés en ce sens qu'ils détiennent en leurs mains les engins nécessaires à la production ou une accumulation de la valeur d'échange — ou encore parce qu'ils sont doués de certaines facultés d'administration ou de gestion.

C'est seulement par l'entremise de ces privilégiés ou de ces intermédiaires que l'utilité retourne au consommateur — somme toute au producteur réel.

Rien dans ce système, basé sur la contrainte, qui soit de nature à intéresser l'anarchiste individualiste. Il ne peut qu'en souhaiter la prompte disparition.

Certains réformateurs se présentent qui préconisent d'autres systèmes économiques où les possédants et intermédiaires du régime actuel disparaissent et font place à une vaste organisation sociale où les humains, pris en masse, sont uniquement considérés au point de vue production et consommation. « L'exploiteur » serait alors remplacé par « la contrainte sociale » et l'être individuel se trouverait à l'égard du milieu social sous une dépendance aussi grande que celle où se trouve actuellement vis-à-vis du capitalisme. Et même davantage. Car, sous le régime actuel — chaotique — il est souvent possible de découvrir une fissure, d'adopter un pis-aller qui lui permette partiellement d'échapper à un travail réglementé.

On comprend que les anarchistes individualistes considèrent avec méfiance un régime économique prétendu réformateur, où la

contrainte sociale remplacerait la contrainte capitaliste.

D'ailleurs, ces systèmes sont du domaine des hypothèses. Tout ce que peut faire actuellement l'anarchiste individualiste c'est — tantôt seul, tantôt associé — de se débattre individuellement pour résoudre « sa » question économique. Quoi qu'il fasse, il consacre, il perpétue le régime actuel et il n'ignore pas que dans la mesure où il échappe au labeur réglementé, il subsiste sur les besoins plus ou moins artificiels de ses congénères. Il s'ensuit — à part cas exceptionnels — qu'il résout *très mal* « sa » question économique.

J'ai déjà exposé que c'était « la gloire » des anarchistes individualistes de ne pas s'intéresser en premier lieu au fait économique. Que ce soit sous le régime de la contrainte capitaliste, sous celui de la contrainte sociale — et il reste à prouver que la question économique puisse se résoudre *sans* contrainte — l'anarchiste individualiste ne modifie pas, sous peine d'illogisme, son attitude négatrice, opposante, critique à l'égard du fait économique.

*

* *

Mais si les anarchistes individualistes se situent en dehors de l'histoire et du fait économique — s'ils se cantonnent obstinément dans leur attitude d'opposition et de critique morale et intellectuelle — une attitude d'éducation purement destructrice — leur propagande, leur activité, leur vie même ne risque-t-elle pas d'être stérile ?

Il faudrait s'entendre. Si vous considérez comme portant des fruits une activité parce que tel commis voyageur en propagande s'est vu porter en triomphe ou acclamé par des salles bondées d'un public enthousiasmé par quelques saillies épicées de plus ou moins bon goût, nous ne nous entendons plus. — On sait trop hélas ! à quels résultats a abouti la propagande des effets oratoires et des battements de mains !

Je considère, moi, comme tout le contraire de stérile, l'activité qui suscite en un être la volonté et la tendance de rester soi, c'est-à-dire de réagir sur l'ambiance d'archisme gouvernemental, de contrainte sociale et individuelle, de ne pas céder intérieurement à l'emprise de l'autorité dont est saturé le milieu tout entier ; et non seulement cela,

mais encore, en dépit de tous les obstacles, de s'efforcer — revenant sans cesse à la charge — de créer en son entourage le désir d'une vie morale et intellectuelle indépendante.

Stérile, l'activité qui pousse l'anarchiste individualiste à savourer la vie en négateur des valeurs sociales établies, en réfractaire au « bien » et au « mal » conventionnels, — en critique des étalons intellectuels de toutes sortes ? Stérile, l'activité qui l'amène ainsi à vivre en « homme libre » — pour relative que s'entende cette expression — au milieu d'un monde d'esclaves ? Stérile ? mais vous ne vous avez jamais compris !

E. ARMAND.

Pendant la Mêlée n° 4 (15 Janvier 1916)

Contrat et Morale sexuelle

Au Dr A. Robertson-Proschowsky,

1° « Qu'il s'agisse de milieux sociaux, étatistes, collectivistes, communistes et autres, leur existence économique dépend de deux facteurs : ou la *mentalité* de leurs composants sera telle qu'elle exclura tout recours à la contrainte légale, les conditions économiques du milieu répondant absolument aux aspirations de *tous* — ou les conditions économiques dudit milieu ne répondront ni aux besoins ni aux vœux de *tous* ceux qui le constituent, d'où recours à la force, aux mesures coercitives.

« Il est impossible de s'évader de ce dilemme — ou mentalité adéquate aux règlements en vigueur dans le milieu — ou recours à la réglementation obligatoire avec son cortège d'inspecteurs, de surveillants, son tarif de répressions et ses geôles.

(L'Initiation Individualiste, chap. VII, § 84). »

Ces lignes s'appliquent également à tout contrat, à toute entente, à tout accord passé entre individualistes anarchistes. Où la mentalité des contractants est telle qu'elle exclut — en cas de litige — le recours à une intervention autoritaire (administrative, gouvernemental, etc.). Ou elle ne l'est pas. Le système des contrats passés et exécutés en dehors de toute intervention extérieure est donc relatif à la mentalité des co-contractants.

Je veux bien que cette mentalité ne soit pas générale. Mais pourquoi voulez-vous que, de par le monde, il n'existe pas un certain nombre d'individualités anarchistes : 1° ne passant de contrats qu'après avoir bien examiné s'ils sont aptes à en remplir les clauses ; 2° ne concluant d'accord que pour une besogne et un temps aussi exactement déterminés que possible ; 3° capables, une fois le contrat passé, d'en remplir les clauses sans nécessité d'intervention extérieure ; 4° disposés, en cas de rupture de contrat, à donner un préavis

assez à temps pour que nul des contractants n'éprouve de dommage, etc., etc. ?

Les statuts de « La Société de l'Ordre Nouveau », tout discutables qu'ils soient, constituent un essai de contrat susceptible d'englober un certain nombre de personnes décidées à ne recourir à aucune intervention extérieure pour solutionner les difficultés qui peuvent s'élever entre elles.

2° *Il y a morale sexuelle identique pour l'homme et pour la femme* dès lors que l'un et l'autre n'envisagent les rapports sexuels qu'au point de vue de la joie, de la satisfaction, du plaisir, sentimental ou charnel. Et *agissent en conséquence*. C'est à ceux-là que je songe quand j'écris concernant « une vie sexuelle sans restrictions », pour employer votre expression.

Une chose est d'être porté l'un vers l'autre par sympathie ou par passion, par attraction sentimentale ou sensuelle : attraction qui trouve, selon moi, sa « réalisation normale » dans les jouissances d'ordre sexuel. — Autre chose est le *désir* d'avoir des enfants. La question de la progéniture soulève des problèmes d'ordre économique qui n'ont rien à voir avec la fidélité de l'homme ou de la femme. D'ailleurs je n'ai jamais eu aucune objection à la pratique de la « fidélité » unique ou plurale, qui est affaire de tempérament. On peut être aussi bien « fidèle » à une qu'à plusieurs personnes. Il faudrait s'entendre sur le terme « fidélité », sa signification exacte, son étendue, son rapport avec la thèse individualiste.

Mettant les choses au pis, la pratique de la liberté sexuelle entraîne l'*aléa* de la maternité. Il appartient à ceux qui s'en affirment partisans, de former des associations concurrentes pour garantir leurs membres contre les risques engendrés par la pratique de la vie sexuelle. La maternité n'est pas le seul.

E. ARMAND.

l'en dehors n° 11-12 (mi-Mai 1923)

L'Individualisme anarchiste économique

On reproche parfois à l'individualisme anarchiste de ne pas présenter de construction économique *d'avenir*. L'individualisme ne tire pas traites sur l'inconnu, n'émet pas de chèques sur une banque qui ne les paiera que dans une société future.

L'individualisme revendique pour le producteur, manuel comme intellectuel, dans tous les temps et dans tous les lieux, le produit intégral de son travail, produit dont il puisse disposer à son gré, comme il lui plaît, sans entrave comme sans limitation.

L'individualisme veut que l'effort conditionne la part qui revient à chacun, économiquement parlant. Il nie que celui qui se refuse sciemment à l'effort ait droit à aucun geste de réciprocité.

L'individualisme combat le parasitisme obligatoire et la solidarité imposée.

Un milieu individualiste anarchiste se base et se basera toujours sur ces considérations fondamentales, les détails étant question d'opportunité.

L'individualisme admet l'existence de l'isolé, qui veut se suffire en dehors de tout groupement au point de vue économique. Dans un milieu individualiste, une fois sa part reçue (sol, outils, espèces, etc.) le solitaire est laissé libre de traiter de gré à gré avec les autres isolés, de s'entendre avec telle ou telle association existante, mais on n'admet pas que celui qui ne veut pas des charges de l'association économique en réclame les bénéfices.

L'individualisme base l'association économique sur un contrat résiliable. Il désire que fonctionnent le plus grand nombre possible d'associations de producteurs et de consommateurs, se concurrençant par la variété de leurs contrats et assez conscientes pour ne point empiéter sur leurs champs d'activité particuliers.

L'individualisme ne veut pas que le malade ou l'invalidé soit laissé sans soins ou abandonné, comme on le lui fait dire à faux ; il veut que le salaire intégral du producteur puisse faire face aux aléas de l'invalidité, de la maladie, de la vieillesse, de l'éducation et de l'entretien de l'enfant.

On prétend qu'en régime anarchiste, les routes ne seraient jamais entretenues, les trains ne partiraient jamais à l'heure, les lettres ne seraient jamais distribuées, etc., chacun en faisant à sa tête. L'individualisme répond à cette sottise qu'il appartient à ceux qui se déplacent, écrivent, échangent avec des producteurs lointains de constituer des associations veillant d'assurer le bon état des voies de communication et le fonctionnement régulier des transports, etc. Mais l'individualisme anarchiste veut aussi que celui qui ne voyage, ni n'écrit, ni n'échange, etc., ne soit pas obligé de contribuer aux frais d'associations dont il ne retire rien.

Une société individualiste serait une réunion d'associations de toutes sortes basées sur des contrats de toute espèce, communiquant entre elles, ou indépendantes les unes des autres ; isolées ou fédérées, elles se serviraient ou non d'une valeur d'échange. Mais qu'elles soient d'ordre économique ou œuvrent dans une autre domaine, il devrait y avoir assez de place sous le soleil pour qu'elles ne se gênent pas l'une l'autre.

E. ARMAND.

l'en dehors n° 155 (mi-Mars 1929)

Qui fait respecter les contrats en anarchie ?

Dans le n° 157 de *l'en dehors*, notre collaborateur A. Robertson Proschowsky a posé cette question : « Qui fera respecter les contrats en anarchie ? » Dans le n° 158, Ixigrec y a répondu ; l'un et l'autre se plaçant sur un terrain hypothétique, où l'on peut édifier toutes sortes de constructions imaginaires : l'avenir.

Je ne me sens ni le goût ni la capacité de nager ou surnager dans les eaux du conjectural. Il ne s'agit pas ici de poésie ni de métaphysique. Est-il ou non question des rapports que les individualistes anarchistes entretiennent entre eux présentement ou de ceux qu'ils entretiendront en l'an 3.000. Si c'est la dernière alternative qu'a en vue A. Robertson-Proschowsky, on me permettra de ne pas répondre ou de laisser aux individualistes de l'an 3.000 le soin de le faire. Je ne fabrique ni cités à venir ni bourrage de crânes à retardement. Je vis dans l'actuel, l'an 13.471 après la première éclipse de soleil reconnue.

Ce que je sais, c'est qu'il existe actuellement un milieu anarchiste, composé non d'anarchistes parvenus à l'état de perfection — et qui atteindra jamais à la perfection ? — mais qui nient que l'Etat et ses institutions soient utiles ou nécessaires pour régler leurs accords, leurs rapports, leurs transactions.

Cette définition, n'a pas l'heur de plaire à mon excellent camarade Ixigrec. J'en suis désolé, mais je m'y tiens. Etre anarchiste, ai-je proclamé *urbi et orbi*, c'est nier l'Etat, toutes ses institutions ; les monopoles et les privilèges qu'il concède, qu'il confère, qu'il soutient, qu'il maintient. Etre individualiste, c'est adopter cette thèse négative pour son propre compte, pour *en profiter* dans sa vie individuelle, non point pour l'ânonner comme une leçon apprise collectivement. Etre individualiste anarchiste c'est avoir compris que la loi extérieure était inutile quand on se sentait capable de se servir de règle à soi-même, j'entends par là de ne point empiéter sur le déterminisme d'autrui lorsque celui-ci n'empiète pas sur le vôtre. Autrement dit, pour être anarchiste à *plusieurs*, il faut commencer par l'être chacun *pour soi*, individuellement.

J'ai écrit là-dessus un bouquin d'initiation qui comprend 400

pages dans l'édition italienne et pour commenter ce qui m'avait semblé peu clair, je suis revenu sur le sujet non pas une fois, mais cinq cent fois.

Ixigrec veut que ce soit par *la raison* que l'on arrive à être convaincu de l'inutilité de l'Etat et de l'horreur de la violence offensive. On me permettra d'ajouter que ce peut tout aussi bien être par *le sentiment*. Je ne comprends pas d'ailleurs pourquoi un déterministe comme Ixigrec invoque l'intervention de la Raison. Selon moi — et je me tiens à cette opinion, corroborée par mon expérience — c'est *par nature* qu'on ne veut ni du préceptorat de l'Eglise, ni de la tutelle de l'Etat, c'est par *tempérament* qu'on se sent assez grande fille ou assez grand garçon pour marcher ou galoper, selon le cas, sans œillères, au risque de faire fausse route. Et cela ne regarde que lui si le hors-code ou le hors-bible se trompe de chemin. Pourvu qu'il n'entraîne avec lui que les hors-code et les hors-bible qui ont, de leur propre gré, accepté de suivre la même route — aucune intervention n'est justifiable ni admissible.

L'anarchisme ne consiste pas pour nous en une série d'attitudes géométriques, de gestes mathématiques. L'anarchisme admet le droit à l'essai et à l'erreur individuel ou en association, pourvu qu'il n'y ait pas empiètement sur qui ne veut pas essayer, *l'empiètement sur qui ne vous demande rien étant la caractéristique de l'Etat*. Essayer peut impliquer réussite comme échec. Le milieu individualiste anarchiste actuel n'est pas stagnant, il est en continuelle ébullition, en perpétuelle fermentation ; il n'est pas orienté dans un sens unique, il rayonne dans le plus grand nombre de directions possible. A quoi bon nier l'Etat, force conservatrice et stabilisatrice par excellence, si c'est pour le ressusciter par l'immobilité ? La raison d'être du milieu individualiste — ce qui en fait sa vitalité — c'est qu'en son sein toutes ses thèses peuvent être expérimentées, toutes ses expérimentations peuvent être renouvelées — c'est qu'il lutte intérieurement contre tout ce qui voudrait le bloquer, l'enraciner, l'ancrer, le visser quelque part, c'est que les contrats qui s'y passent sont toujours résiliables. C'est le contraire des intentions de l'Eglise ou de l'Etat qui visent à créer des idéaux *ne varietur* : le parfait croyant et le citoyen parfait, pétrifications ambulantes.

On peut être spécialement anarchiste sur un point et non sur *tous* les points, dans une activité particulière et non dans *toutes* les activités. On n'est pas obligé d'être une encyclopédie anarchiste vivante, pour faire partie du milieu individualiste anarchiste. Votre nature personnelle d'anarchiste peut vous inciter plus particulièrement à *réaliser* soit dans le domaine de la propagande, soit dans celui des tentatives économiques, soit dans celui de la sexualité ou des récréations (littérature, art, théâtre). Il n'est aucune de ces réalisations qui soit inférieure ou supérieure ou préférable à l'autre, nous le savons bien.

C'est cela l'individualisme anarchiste.

Que les différents groupements ou associations ou réalisateurs comprennent à *leur* manière les rapports entre leurs constituants, c'est leur affaire et tout l'anarchisme consiste en ce que ces rapports ne soient pas imposés ou dictés *du dehors*, de l'extérieur.

Qui *fait* respecter les contrats, en anarchie ?

La volonté de ceux qui les ont établis en connaissance de cause et de la manière qui leur semble le mieux adaptée à la réussite de l'expérimentation qu'ils tentent : que le soin de faire observer les termes du contrat incombe à un seul, à plusieurs, à une assemblée délibérante. *C'est l'affaire des co-contractants.*

On m'objectera les cas où des contrats ayant été souscrits entre individualistes anarchistes, ceux-ci n'ont pas trouvé en eux-mêmes la volonté, le *ressort* voulus pour en respecter ou faire respecter les clauses — que même, dans certains cas, force a été de recourir à l'une ou l'autre des institutions de l'Etat ? Cela se peut. Mais qu'est-ce que ces cas ont à faire avec la définition que j'ai donnée de l'anarchie ou avec ce que je viens d'exposer plus haut ? Je n'entends pas plus être responsable de l'échec de gens qui manquant de volonté, d'acquis, se mettent à passer contrat (sans même prévoir un arbitre les départageant en cas de litige) que de l'insuccès des colonies agricoles composées d'astronomes. Que ceux qui ont besoin des béquilles de l'Etat n'entreprennent pas de régler leurs affaires eux-mêmes.

Et comment, dans un milieu anarchiste agricole, s'y prend-on pour répartir les terres ? Je pense en premier lieu que les initiateurs ou l'initiateur du milieu auront la compétence voulue pour choisir du bon terrain — en second lieu que cette répartition se fera sur plans et selon

arrangement préétabli.

Quand à savoir comment dans la société future anarchiste, l'on s'arrangera pour faire respecter les contrats, ah non ! je n'en sais rien. Peut-être est-ce que les exemples actuels seront utilisés, comme référence, par les groupements anarchistes de demain. Mais, *chi lo sa ?* Ceux de mon monde et moi, c'est aujourd'hui que nous voulons augmenter notre bonheur, accroître notre jouissance — vivre enfin — ce n'est pas aux calendes... sociétés futuristes.

E. ARMAND.

l'en dehors n° 160 (début Juin 1929)

Qui fera respecter les contrats « en anarchie »¹

Plusieurs fois, le Dr Robertson Proschowsky a posé cette question. Et, chaque fois, nous lui avons répondu qu'une « société » ou un « milieu » anarchiste n'était concevable et possible que si ceux qui le composent sont capables de conclure des pactes et d'en observer les clauses sans intervention archiste et sans menaces de sanctions d'aucune sorte.

Un « milieu », un « groupement » anarchiste exige de la part de ses composants une mentalité nouvelle, une mentalité telle qu'il ne viendra jamais à l'esprit de n'importe lequel de ses constituants de résilier un contrat sans un préavis suffisant pour qu'aucun de ceux qui comptaient sur lui n'ait à en souffrir.

Tant que cette mentalité n'existera pas, il n'y aura pas de milieu en société anarchiste pratiquement réalisable.

D'où il appert que l'œuvre anarchiste ne consiste pas en déclamations ou surenchères démagogiques, mais en la formation d'individualités capables dès maintenant de se passer de l'autorité, de la violence, des menaces, des sanctions, etc., pour régler leurs affaires, résoudre leurs différends, vivre en harmonie. Nous tenons que tout le reste est pure littérature ou tirage à la ligne.

Je suppose que cette réponse satisfait pleinement le Dr. Robertson-Proschowsky.

E. ARMAND.

La Revue Anarchiste n° 12 (Juillet-Octobre 1930)

1 Lire R. A., n° 8-11.

Qui fait respecter les contrats “ en anarchie ” ?

Nous savons parfaitement qu'en préconisant, pour régler les rapports entre individualistes, la méthode contractuelle, nous touchons un point sensible, nous ébranlons de vieux préjugés et nous portons la hache dans la forêt des formules orthodoxes. L'individualisme est malheureusement infesté d'une foule de pauvres hères qui n'ont jamais vu dans l'individualisme qu'un moyen trop commode de vivre aux dépens de ceux de « leur » (?) monde soit sans produire — économiquement ou autrement — soit en donnant, à un point de vue ou à un autre, moins qu'ils recevaient. Au lieu de concevoir l'individualisme comme une attitude d'être ou une réalisation de vivre dégageant l'individu — l'unité sociable — des liens où le tenaient les préjugés sociaux, religieux, légaux, moraux, etc., d'ordre étatique ou gouvernemental, lui permettant d'exister avec ampleur et d'obtenir, pour sa personnalité, le maximum de rendement possible, trop de parasites n'ont vu, dans la conception individualiste, qu'un système de débrouillage au dam de ceux auprès desquels ils se faisaient passer pour des camarades. (Nous ne disons pas de débrouillage aux dépens des éléments archistes de la société, ce qui est une toute autre question. Faire attention !)

Je sais bien que parmi les estampeurs, les ratés, les pêcheurs en eau trouble, les fausses couches que l'individualisme traîne malheureusement à sa suite, il est habituel d'entendre dire qu'en *anarchie*, on fait tout ce qu'on veut, et cela va de l'escroquerie à la diffamation à l'égard de ceux qu'on affirme être de son milieu. J'ai toujours soutenu ceux qui viennent à l'individualisme parce que c'est l'unique conception de vie où il est possible de se montrer *soi*, avec ses besoins, ses nécessités, ses appétits, son déterminisme personnel, en un mot, et c'est ainsi que je comprends qu'en anarchie, on fasse ce qu'on veut ; mais à condition de ne point léser son camarade, qui, lui aussi, veut faire ce qu'il veut et a raison de ne point céder un pouce de terrain. Principe de l'*égale liberté*. C'est la rencontre de ces deux volontés, tendues à l'extrême, mais ne voulant pas se nuire, qui postule l'en-

tente, le pacte, le contrat — peu importe le terme. — Nous ferons tout ce que nous voulons, mais à condition que cela ne vous empêche pas de faire tout ce que vous voulez — d'où l'absolue obligation d'une convention déterminant les points où nous pourrions nous porter tort mutuellement, c'est-à-dire nous empêcher de jouir, dans notre milieu, de notre liberté de « faire » ou « ne pas faire ».

Je connais les piètres arguments des adversaires du contrat. Le pacte : foutaise. La tenue des engagements librement contractés : sottise. Parlez-nous de l'inobservation des conventions passées avec l'intention de ne pas s'y conformer, parlez-nous de l'exploitation de la loyauté et de la bonne volonté des camarades ; parlez-nous d'irrégularité, de désordre, de manque de suite dans les rapports mutuels : voilà qui est bien individualiste. S'il le faut, on décorera ce beau désordre du qualificatif de dynamisme. Dynamisme individualiste ! Comme cela fait bien dans le tableau. Et les malheureux ne s'aperçoivent pas que leur paresse, que leur insouciance, que leur refus de tenter l'effort nécessaire pour accomplir les termes d'un contrat volontaire est du statisme, et du statisme du plus mauvais cru.

NOTRE individualisme postule le pacte, dans l'action publique comme dans l'action occulte, dans l'activité ouverte comme dans l'activité illégale — le pacte pour ceux qui VEULENT S'ASSOCIER, bien entendu. L'association, pour nous, se conçoit en dehors de toute intervention ou immixtion archiste (c'est-à-dire étatiste ou gouvernementale) — pour un objet et pour un temps déterminés. L'association, pour nous, implique un contrat, prévoyant autant que possible tous les détails de fonctionnement et d'administration. Le contrat d'association ne se conçoit pas pour nous sans certaines garanties : TOUTES ses conditions doivent être communiquées, *d'avance*, à celui qui désire se joindre à l'association, de manière que celui-ci sache ce que ses co-associés attendent de lui ; il comporte inévitablement et dans tous les cas, la faculté de résiliation, après préavis.

La clause de résiliation étant fondamentale, nous considérons comme de mauvaise foi l'associé qui, sauf cas de force majeure, se dérobe à ses engagements ou les viole.

(Il va sans dire qu'il n'est pas question ici des contrats passés avec les archistes, contrats qui ne sont et ne peuvent jamais être passés

librement. Nous considérons comme sans valeur *le contrat imposé*, fût-ce le contrat sociétaire. Mais ceci est une autre histoire).

Ou les co-contractants sont imbus de « l'esprit contractuel » et l'exécution des clauses du contrat ne présente alors, dans son application, aucune difficulté. Si l'un ou plusieurs d'entre eux s'aperçoivent — en cours d'exécution — qu'ils ne peuvent remplir telle ou telle clause, ils peuvent profiter de la faculté de résiliation, la sauvegarde de leurs intérêts leur étant garantie par les dispositions du contrat, spéciales à cet effet.

Ou bien les co-contractants sont ou deviennent de mauvaise foi et ils *s'imposent* à l'association, tout en refusant d'accomplir les clauses du contrat. En ce cas, ils sont imbus d'esprit autoritaire, d'esprit archiste. Vouloir s'imposer là où l'on est indésirable, c'est montrer un état d'esprit étatiste et gouvernemental, et pas autre chose.

La première difficulté gît dans *la mauvaise foi* des co-contractants, la seconde consiste dans les cas *non prévus* au contrat d'association.

Qui, au cas de difficultés, fait respecter, « en anarchie », les clauses du contrat ?

CELUI ou CEUX QUI L'ONT PROPOSÉ.

Supposons un camarade ayant loué à son nom une maison et un terrain, et destinant le tout à l'édification d'une « colonie » pour la création de laquelle, des années durant, il a multiplié démarches, publicité, appels de fonds, en exposant comment il concevait sa tentative, bien entendu ; nous trouvons tout naturel qu'il lui appartienne de faire observer les clauses du contrat qu'il a proposé à ses coassociés et de résoudre les litiges que leur application peut soulever. Nous trouvons tout naturel qu'il ne « se laisse pas faire », qu'il ne permette à personne de détourner du but son initiative. Ceux qui se sont associés avec lui savaient de quoi il retournait : ils ont eu entre leurs mains le contrat qu'il leur proposait ; il leur a été possible de l'examiner à loisir. Ce serait *plus* que de la mauvaise foi de profiter des efforts dudit camarade pour bouleverser ses plans et imprimer à sa réalisation une directive contraire à celle promise et voulue. Si le contrat ne vous plaît pas, n'y souscrivez pas. Mais n'exploitez pas la peine et les intentions de vos camarades.

S'il s'agit de plusieurs unités œuvrant collectivement, la situation est la même. Ils choisiront, avant la mise en route de la tentative — pour un an, cinq ans, à vie — un arbitre¹ leur offrant — à eux de savoir choisir — toute confiance et le chargeront de résoudre les cas non prévus par les statuts de l'association. Nous insistons pour que la décision de cet arbitre soit sans appel. L'histoire de toutes les associations de vie en commun démontre, qu'en l'absence de cette précaution, elles ont abouti à zéro. C'est faute d'une clause analogue que tant de coopératives de production et de consommation se sont, de coopératives de camarades muées (contre l'intention de leurs fondateurs), en coopératives bourgeoises.

Nous n'admettons pas ici le système du vote, les décisions de majorité et de minorité, l'obligation pour une minorité de se soumettre à la volonté fluctuante, capricieuse et influençable de la majorité. Qui dit démocratie sous-entend, selon nous, médiocratie.

Nous ne sommes pas communistes.

Parce qu'individualistes, nous tenons pour responsable (qu'il s'agisse d'un journal, d'une école, d'une « colonie », d'une entreprise quelconque), le créateur, le fondateur, l'animateur, l'arbitre : individu / ou groupe. C'est sur l'individu ou la collectivité d'individus — chacun personnellement identifié — que repose la responsabilité, non sur la communauté ou l'ensemble anonyme.

Les points essentiels en cette matière demeurent pour nous : la *proposition préalable* aux candidats à l'association des clauses du contrat et la *faculté de résiliation*, dans tous les cas. Car nous ne saurions pas plus admettre qu'on englobe, malgré lui, qui que ce soit dans une associations, qu'on l'y retienne contre son gré.

Nous ne pensons pas, qu'en l'état actuel des mentalités, une méthode autre ait chance de réussir. Et nous savons ce que nous écrivons.

On voit quel abîme nous sépare de l'orthodoxie individualiste. Nous allons plus loin. Nous admettons, par exemple, que les membres d'une association portent un insigne permettant de se reconnaître, etc. — qu'une prime soit attribuée à l'initiateur ou animateur de l'association (individu ou groupe) — que l'animateur ou l'arbitre puisse

1 Voir *L'Initiation individualiste anarchiste*, chap, VIII, § 137 : *l'arbitrage volontaire*.

désigner son successeur, à titre temporaire ou définitif. Nous admettons encore les associations occultes, à plusieurs degrés, dont les associés primaires ignorent l'animateur. Nous admettons même la possibilité de clauses secrètes connues seulement de l'animateur — individu ou groupe — et de ceux qu'il s'est adjoints pour le seconder.

Mais à une condition : que tout cela *figure* dans le contrat d'association, c'est-à-dire qu'il n'y ait ni surprise, ni confusion, ni duperie.

Reste la conduite à tenir à l'égard du faux frère, du traître qui viole sciemment les clauses du pacte ; de l'autoritaire qui s'impose là où on ne veut plus de lui.

De ce fait, il est passé de l'autre côté de la barricade : dans le camp de ceux qui veulent profiter des bénéfices d'une association sans en remplir les charges, dans le clan des souteneurs du contrat imposé.

De ce fait, il s'est placé hors de l'association, telle que nous la concevons.

Or, nous sommes dans *la société actuelle*, non dans la société à venir.

Notre collaborateur Ixigrec, grand partisan des colonies, a déclaré plusieurs fois qu'en de tels cas, moyens de persuasion et de mise à l'index étant épuisés, il conviendrait de ficeler le faux frère sur une brouette, et de l'expulser carrément. C'est une solution.

Il y en a d'autres.

Nous trouvons tout naturel qu'à l'égard de l'exploiteur d'associations et de qui veut s'imposer² là où il est indésirable, les anarchistes agissent comme ils le font à l'égard de tout individu qui n'est pas de leur milieu : patron qui se refuse à payer le salaire convenu, société d'assurances qui fait la sourde oreille quand il s'agit de régler les conséquences d'un accident, propriétaire qui nous octroie congé, etc., etc. Nous le proclamons sans ambages : au félon qui se conduit en ar-

2 Nous ne confondons pas S'IMPOSER avec *insister, revenir à la charge, défendre sa cause.* etc., actions qui peuvent être — entre camarades — une preuve ou une manifestation de la sincérité de convictions ou de sentiments personnels ou collectifs ; à condition qu'il n'y ait ni intempestivité, ni importunité, ni violence, ni tromperie. S'IMPOSER s'entend pour nous toujours dans le sens d'intervention, d'envahissement, d'empiétement, d'agression avec emploi de force physique. — E. A.

chiste à notre égard, qu'on applique la méthode en usage parmi les archistes ; au fourbe qui veut s'imposer la méthode dont se servent entre eux les partisans du contrat imposé. *Il ne mérite pas davantage.*

Dans tous les cas, et par tous les moyens, quiconque — « en anarchie » — veut *s'imposer* à un individu, ou à un milieu qui ne veut pas ou plus de lui, doit être mis *hors d'état de lui nuire*.

Telle est la façon dont, dans le milieu actuel, *l'en dehors* conçoit le contrat et ses conséquences.

Nous espérons que si on trouve que notre thèse vaut, ailleurs que dans ces colonnes, la peine d'être mentionnée, on sera assez loyal pour ne pas découper en tranches ce qui forme un bloc³.

E. ARMAND.

l'en dehors n° 206-207 (15 Mai 1931)

³ Les associations rattachées à *l'en dehors* sont conçues comme des unions d'*amis personnels* de son animateur et il est naturel qu'il se réserve de *choisir* ses amis.

Concurrence et « concurrentiers »

Il n'est pas un seul des théoriciens de l'individualisme qui n'ait placé au premier plan des revendications de l'anarchisme la liberté de concurrence. La liberté de concurrence fait partie de l'un de ces droits imprescriptibles qu'on dénomme « droits naturels » et que malgré cette définition il est toujours nécessaire de conquérir ou de reconquérir. Après une courte époque de détente, le droit à la concurrence s'est restreint de plus en plus, même dans le domaine de l'expression de la pensée, le seul dont je m'occuperai aujourd'hui. Le travail en série, à la chaîne, le travail standardisé, a conduit l'humanité non seulement à l'uniformité vestimentaire ou architecturale, mais encore à l'unité de conception philosophique ou morale. Une même solution pour tous les problèmes de la vie intellectuelle ou éthique ; quel triomphe pour la médiocratie !

Heureusement que la nature tout entière, non encore asservie à l'unilatéralité envahissante, proteste contre l'abolition de la concurrence, la disparition de l'originalité, du distinct, du différent. Non seulement les fleurs ne sont pas toutes de la même couleur, mais de fleur à fleur le parfum diffère ; tout n'est pas peuplier, chêne, sapin ou acacia. La robe du zèbre n'est pas celle du léopard et les trilles du rossignol ne peuvent pas plus se confondre avec le chant de l'alouette que le brame du cerf avec le brrissement de l'éléphant.

Par suite de la disparition de la concurrence, le consommateur de production intellectuelle voit tendre à zéro le nombre de producteurs originaux ou subversifs sur lesquels son déterminisme de choix personnel pouvait se porter. Si les dirigeants de la production ne craignent pas d'acheter très cher le secret d'inventions qui permettraient de produire ou de transformer à meilleur marché ou de transporter plus rapidement ; les pasteurs d'âmes et de peuples veillent à ce que telle théorie ne gagne pas en profondeur, telle thèse ou ne se répande pas trop ou ne passe pas à la pratique. L'interdiction, la saisie, la confiscation, la censure sont des procédés qui, en cette dernière matière, ne

soulèvent plus ou presque pas de protestation. L'Etat ne tolère pas plus de concurrence à son enseignement ou à sa morale que telle grande société d'accaparement du pétrole, par exemple, ne supporte une compagnie rivale.

Quand nous demandons la liberté de concurrence, ce n'est pas la liberté de se faire la guerre que nous réclamons. La guerre n'est pas la concurrence et les confondre démontre qu'on n'a pas étudié la question. La guerre signifie écrasement de l'adversaire. La concurrence implique possibilité de présentation de plusieurs modes de production, de plusieurs produits, coexistence de plusieurs producteurs. La guerre implique un traité imposé. La concurrence comporte qu'il n'y a pas plus de consommateurs que de producteurs obligés, de production que de consommation obligatoire.

Mais l'individualisme implique, pour la concurrence comme pour tout ce qui concerne les autres expériences de la vie anarchiste, que ce soit aux risques et périls du « concurrentier » — isolé ou associé — que la production soit offerte au consommateur. Faire appel, pour trouver des débouchés, à des producteurs déjà préoccupés de marquer leurs produits du sceau de l'originalité ou de l'empreinte du raffinement, c'est démontrer qu'on est incapable de faire ses affaires par soi-même, qu'on ne compte pas uniquement sur la qualité supérieure ou autre de son produit pour attirer ou retenir le consommateur, c'est marquer des attributs qui font le concurrentier pour de vrai, le concurrentier pur sang qui compte sur *son effort*, son initiative ou sa peine pour faire connaître son produit, non sur l'effort d'autrui.

Quant au concurrentier qui se lamente parce que les autres producteurs « craignent la concurrence », simplement parce qu'ils refusent de le faire profiter de leur effort, soit parce qu'il n'appartient pas à leur milieu de camaraderie, soit encore parce qu'ils estiment insuffisant ce qu'il peut leur offrir en fait de réciprocité, soit enfin par raison de ligne de conduite — ce concurrentier-là aurait mieux fait de choisir un autre exutoire à son activité. La caractéristique du concurrentier par vocation est justement, parce qu'il n'est pas un parasite, de s'insoucier que les autres producteurs intellectuels méprisent ou dédaignent sa production. C'est au consommateur qu'il s'adresse, et c'est du choix du consommateur que dépend uniquement pour lui, isolé ou

associé, l'écoulement de sa production. Non de la louange ou du blâme de producteurs auxquels ne l'attache aucun contrat d'association.

E. ARMAND.

l'en dehors n° 214-215 (15 Septembre 1931)

Qu'il faut discuter des problèmes économiques

C'est sans la moindre hésitation que je recommande à nos lecteurs l'étude que notre ami Benedict Lachmann (le traducteur de Proudhon en allemand) a bien voulu consacrer à cette importante question. Sa manière de voir est conforme à la plus pure doctrine individualiste anarchiste, étant donné l'ampleur avec laquelle l'auteur traite son sujet. A cette manière de voir je ne saurais opposer de critique fondamentale. Aussi les observations qui suivent n'ont-elles pas trait à la méthode envisagée par Benedict Lachmann *in se*, elles ne se relatent qu'à certains points de son étude :

I° Il est exact que nous attachons ici une valeur extrême à la transformation ou au renouvellement de la mentalité individuelle ordinaire, mentalité essentiellement agressive d'une part, servile de l'autre. Avant d'examiner le plus ou moins de praticabilité d'un système d'où est banni le gouvernementalisme, il faut tenir compte de ce fait, dont nous sommes témoins quotidiennement. Nous savons que l'immense majorité des humains — individus ou groupements — est disposée à exercer de la domination sur autrui dès que s'en présente la possibilité, en commençant par ceux qui les touchent de plus près, par la famille par exemple (légale ou extra-légale) où le conjoint le plus apte ou le mieux armé cherche et tend à dominer non seulement son partenaire, mais encore sa progéniture. Nous ne sommes pas marxistes, et nous ne pensons pas que cet esprit de dominisme ou de gouvernementalisme soit uniquement le résultat des circonstances économiques, pas plus que l'est l'esprit de servilisme — très souvent d'ordre éthique — de ceux qui ont intérêt à se courber devant les détenteurs du pouvoir politique ou craignent les gardiens de la tradition morale. Aussi loin qu'on recule dans l'histoire de l'évolution humaine, on trouve prépondérants ces deux principes : dominisme et servilisme, ce qui ne veut pas dire que dans tous les lieux et dans toutes les époques, *il n'y ait eu des EXCEPTIONS*, c'est-à-dire *des isolés ou des milieux niant l'utilité du gouvernementalisme et démontrant qu'ils pouvaient s'en passer.*

Nous pensons que tout groupement humain a le gouvernement qu'il mérite et ce n'est pas l'histoire qui nous démentira. C'est pourquoi nous sommes d'opinion que la réalisation d'un milieu humain sans gouvernement — ce qu'Edward Carpenter appelait *The non-governmental Society* — est fonction d'un renouvellement de la mentalité générale. Nous ne voyons pas en quoi la transformation des conditions de la production et de la répartition peut transformer la tournure d'esprit dominatrice ou servile de ceux qu'elle affecte. Nous n'avons aucun exemple que cela ait jamais eu lieu. Dans la transformation économique — quand elle se réalise, — la multitude intègre des hérédités et des tendances dominatrices et serviles, où la cause du non-gouvernementalisme ou anarchisme ne gagne rien.

C'est pourquoi, me plaçant — tout comme Benedict Lachmann — à un point de vue purement égoïste, utilitaire, hédoniste, etc., je ne puis concevoir son système comme applicable s'il n'a pas été précédé d'une réduction au minimum de la mentalité dominatrice et servile de la généralité des humains. Une mentalité de maîtres et d'esclaves ne produira de système social qu'à sa ressemblance.

2° Il est vrai que nous nous consacrons plus particulièrement ici à l'étude des problèmes éthiques, considérés sous l'angle individualiste anarchiste. Nous sommes également pour la division du travail et croyons qu'il est plus profitable que chaque organe se spécialise dans la propagande que son ou ses animateurs se sentent le plus aptes à mener. C'est pourquoi nous laissons à d'autres organes le soin de s'occuper de questions qu'ils sont plus à l'aise que nous pour traiter : revendications ouvrières, syndicats, questions économiques, etc.

Nous sommes convaincus que, de par le monde, conscientes ou s'ignorant, il existe des unités humaines possédant la mentalité individualiste anarchiste ou y tendant : de là notre effort en vue de susciter un mouvement international dont la caractéristique serait que ses participants aient rompu, quant à eux, avec les préjugés ou mensonges sociaux et conventionnels, en attendant mieux. Le champ d'activité est assez vaste et les tempéraments animateurs assez divers pour diviser le travail.

Nous pensons d'ailleurs que ce n'est pas tant par la présentation d'un système général que la propagande individualiste doit se faire

tout d'abord, que par l'affirmation, avec preuves actuelles à l'appui, que dans tous les domaines (économique, sexuel, éducatif, récréatif, etc.), l'intervention ou la tutelle de l'Etat est inutile.

Nous sommes convaincus que la poussée mondiale vers la libération féministe et sexuelle est due en grande partie à l'influence individualiste anarchiste et on comprendra, vu la place que nous consacrons à la question, toute l'importance que nous attachons à cette constatation. On peut dire la même chose de l'objection de conscience, malgré sa physionomie mystique.

Nous sommes d'avis qu'il est vain de dépasser, par son action, la puissance qu'on se sent capable de développer, et ce principe est essentiellement individualiste. La puissance nous faisant défaut pour envisager des actions de grande envergure territoriales, mondiales nous nous en tenons aux réalisations éthiques (amis de l'en dehors, associations contre la jalousie, groupes d'études sexologiques, etc.) et économiques (colonies, coopératives, libertaires, etc.) de moindre portée, nous intéressant à ce fait essentiel, c'est qu'au cours du fonctionnement des associations (publiques ou privées) qu'elles impliquent, les co-associés, entre eux, se passent de la tutelle ou de l'intervention étatiste ou gouvernementale.

3° Bien que marqué au coin de la pure doctrine individualiste anarchiste — qu'il ait mon entière approbation en particulier, — *rien ne prouve* que le système économique préconisé par Benedict Lachmann, rende *plus heureuse* l'humanité ; répondre par l'affirmative est une hypothèse, rien qu'*une hypothèse* et, hédonistes comme nous le sommes ici, ce qui pour nous importe avant tout, c'est l'acquisition du bonheur, du plaisir « sans roi, sans foi, sans loi ». Il serait nécessaire d'ailleurs que par comparaison d'autres systèmes économiques, non étatistes ou non gouvernementaux — puissent fonctionner, parallèlement et concurremment avec ce système. A *l'en dehors*, nous croyons qu'un système économique déterminé ne peut rendre heureux que ceux au tempérament ou à la nature desquels il s'adapte. Voilà pourquoi nous préconisons en premier lieu la formation d'une mentalité postulant, dans tous les domaines, la coexistence émulative de conceptions et de réalisations différentes.

4° Ici, Benedict Lachmann est de même avis que nous. Son étude

le démontre bien, puisqu'elle admet la possibilité d'existence d'isolés ne se conformant pas à la pratique générale, mais rien ne prouve que dans un ensemble social d'où sont bannis normes et règlements imposés, d'où ont disparu contrainte étatique et sanctions gouvernementales, les isolés ne s'élèveront pas à un nombre tel que les conditions de la répartition et de la circulation de la valeur d'échange ne devront pas être considérés tout autrement que ne le fait l'auteur de l'étude dont s'agit. C'est pourquoi nous nous méfions des systèmes *a priori*.

E. ARMAND.

l'en dehors n° 242-243 (mi-Novembre 1932)

Critique du communisme

Que les instruments de production, que le capital soient détenus par la minorité des possédants actuels ou qu'ils soient détenus par l'Etat, la Collectivité ou la Communauté, c'est le même résultat pour l'être individuel, aussi dépendant d'une façon que de l'autre. Que les monopoles et les privilèges soient transportés des grosses associations capitalistes à la Communauté, l'être individuel est toujours aussi dénué de ressources qu'auparavant. Au lieu d'être dominé économiquement par la minorité capitaliste, il l'est par l'ensemble communiste. Il n'a rien en propre. C'est un esclave.

Le Communisme n'est autre chose que la doctrine du monopole appliquée par le Peuple au lieu de l'être par les Monopoleurs. C'est l'ensemble social devenu, à son profit, le suprême exploiteur des forces et des énergies individuelles, à la place de la minorité des Privilégiés.

Qu'est, en résumé, le communisme ? C'est un système économique au moyen duquel toutes richesses naturelles et tous produits du travail, fournis par chacun « selon ses forces », sont distribués à chacun « selon ses besoins », d'après un mécanisme donné — du bureau de statistique centralisateur à la méthode de « mise et de prise au tas ».

En régime communiste libertaire, les individus sont censés jouir de toute liberté, sauf de celle de produire pour eux-mêmes et de disposer à leur gré de leurs produits, par exemple de les échanger avec leurs voisins en dehors d'un mécanisme réglé, fixé d'avance.

Que présente ce système d'anarchiste ? C'est du collectivisme déguisé, libéralisé, édulcoré. Qu'on retourne le communisme par tous les bouts, on arrivera toujours à un point où, bon gré, mal gré, l'individu devra se sacrifier à la Collectivité ou à la Démocratie communiste.

Tant qu'une société ne permettra pas à une unité humaine quelconque de manger, de se vêtir, de se loger, d'échanger ses produits, de disposer des résultats de son labeur personnel, de répandre et de vivre ses idées à sa guise et sans contrôle aucun — à condition qu'elle ne

domine, qu'elle n'exploite personne — l'individualiste considérera son fonctionnement comme archiste et autoritaire.

E. ARMAND.

(Extrait de l'INITIATION INDIVIDUALISTE, en cours d'impression)

l'en dehors n° 10 (fin-Avril 1923)

Sur la solidarité

La solidarité est l'ordre du jour dans tous les milieux, et comme c'est un de ces mots qu'on prononce sans se donner la peine de se demander ce qu'il signifie, on le trouve sur les lèvres ou sur la plume d'orateurs ou d'écrivains se réclamant d'opinions les plus divergentes. MM. Guesde, Jaurès, Léon Bourgeois, de Mun ; le prince Victor, le duc d'Orléans et le Pape en ont pleine la bouche. Pierre Kropotkine et certains anarchistes individualistes s'en servent constamment. Les ministres, à la tribune des parlements ; les professeurs, du haut des chaires des grandes écoles, les curés, aux prônes du matin ; les officiers, au rapport, tous y font allusion dans leurs discours, leurs allocutions ou leurs prêches.

J'avoue que je me méfie d'une expression qui a le don de réunir sous son égide tant d'hommes aux idéals si divers. Etant anarchiste, de ceux qui ne croient en rien, j'entends ne pas me laisser imposer par une telle unanimité. A en croire les encyclopédies, solidarité veut dire « dépendance mutuelle entre les hommes qui fait que les uns ne peuvent être heureux, se développer que si les autres le peuvent aussi, d'où résulte l'obligation de s'entraider ».

J'avais bien raison de me méfier de ce concert de louanges ; « ...dépendance... », « ...obligation... », voilà deux termes qui résonnent bien mal aux oreilles de l'anarchiste-individualiste que je suis. La solidarité, comme on l'entend ordinairement, comme l'entendent Pie X et le pontife du radicalisme, la solidarité implique le devoir, pour l'être individuel, de se sentir lié à des semblables dans tous les actes qui sont de nature à perpétuer et faire évoluer l'ensemble social. « Vous êtes les enfants du même Père qui est aux Cieux », proclame l'homme du Vatican. « Vous êtes les membres d'une même société », affirme Léon Bourgeois. Et de ce postulat découle un impératif formidable, catégorique, écrasant qui se résume en ceci : c'est que, moi, cellule de l'organisme social, je dois donner, sacrifier, livrer tout ce que j'ai et tout ce que je suis, consacrer tous mes efforts et tout mon labeur pour que ce grand Corps vive et se développe.

Eh bien ! je repousse cette solidarité. Je la rejette non pas parce

que je suis une « mauvaise tête » ou que je possède un « sale caractère ». Ce serait puéril. Je la repousse non seulement parce que, par nature, je me sens un réfractaire et un révolté, mais aussi parce que j'ai étudié sérieusement la question, parce que j'ai analysé la valeur des liens qui me rattachaient à l'ensemble social, parce que j'ai soumis à la critique de mon examen personnel la réalité des obligations que j'avais soi-disant contractées à l'égard de la société.

Et de cette étude, de cette analyse, de cette critique, voici ce qui est résulté :

J'ai découvert que venu, par le jeu d'un phénomène naturel, dans la société des hommes, je m'étais, à l'origine, trouvé en face de conditions morales, intellectuelles, économiques qu'il m'a fallu subir sans pouvoir les discuter. Dès mon enfance la plus tendre, les institutions et les hommes, tout s'est ligué pour me déterminer à être un constituant résigné et solidaire du Milieu social. Dans la famille, à l'école, à la caserne, à l'usine, tout le monde me disait que je devais être solidaire de mes semblables. Solidaire de mes parents, même lorsqu'ils m'empêchaient par force d'aller rejoindre la fille vers laquelle mes sens m'attiraient ; solidaire de l'instituteur qui me retenait l'été de longues heures dans la classe, alors que dehors les fleurs s'épanouissaient et les oiseaux gazouillaient ; solidaire du caporal ou du sergent qui m'imposait je ne sais quels exercices répugnants ou quelles corvées répugnantes ; solidaire du patron dont chaque heure de mon travail augmentait le revenu en même temps que le bien-être... Je compris alors que « solidarité » signifiait « esclavage ».

Plus tard, un peu plus de réflexion m'apprirent que j'étais aussi esclave de ceux que le hasard avait placés dans des circonstances meilleures que les miennes que de ceux dont les conditions étaient pires. Le sans-le-sous qui acclame la retraite qui passe, le gardien qui maintient le malchanceux en prison, l'ouvrier qui moucharde ses camarades afin de passer contre-maître, le policier qui emploie toutes sortes de ruses pour priver ses semblables de la liberté, le paysan qui me toise avec mépris parce que je préfère flâner le long des sentiers plutôt que respirer l'air empuanti des usines, le syndicaliste qui me ferait volontiers renvoyer de mon travail parce que je refuse de m'immatriculer dans l'association ouvrière dont il fait partie — tous

ces êtres affirmaient que je leur étais solidaire, que c'est pour eux et avec eux que je devais penser, œuvrer, produire, c'est-à-dire consacrer le meilleur de mes facultés.

J'ai réagi. A ce déterminisme terrifiant, j'ai opposé mon déterminisme personnel. Je refuse d'accepter de bon gré une solidarité dont il m'a été impossible de débattre les bases ou de prévoir les conséquences. Je maintiens que là où la solidarité m'est imposée, elle est nulle, et que je ne suis pas tenu à l'observer. En vain les solidaristes « à outrance » — et il s'en trouve parmi nos camarades — m'objecteront ils que le paysan dévot, le tailleur radical, l'employé des postes socialiste, le boulanger bonapartiste, le marin patriotard sont nécessaires à ma vie, qu'ils contribuent, anonymement ou non, directement ou non, à me fournir les utilités sans lesquelles je ne saurais subsister. Je leur répondrai que dans les conditions où évolue actuellement la société, ces différents membres du milieu social ne sont pas des producteurs uniquement, ils sont des électeurs, parfois des jurés, souvent des géniteurs de magistrats, d'officiers, des exploiters chaque fois qu'ils le peuvent ; ce sont des gens partisans de l'autorité et qui emploient leur autorité morale ou intellectuelle à maintenir ou à faire maintenir, par délégation, le régime de solidarité forcée que nous subissons.

Solidaire de la foule qui voulut écharper Soudy et Carouy, par exemple, alors que, maintenus par des agents solides, de cette masse qui fuirait éperdue si elle les voyait surgir seuls contre cent un browning à la main ? Vous n'y pensez pas. Producteurs utiles ou non, je méprise cette cohue vile. Solidaire des gardes de Paris qui encadrent ma bonne camarade Henriette Maîtrejean quand elle monte au cabinet de M. Gilbert ? Pour qui me prenez-vous ? Non, je ne suis pas solidaire de qui, par son approbation, son silence ou sa résignation, continue à maintenir des conditions d'être ou de faire impliquant la contrainte ou l'exploitation — peu importe sous quelle forme. Il n'est pas un anarchiste qui diffère avec moi sous ce rapport.

Je ne repousse pas *a priori* et avec entêtement toute solidarité. Je me refuse simplement à être solidaire de ceux dont l'effort vient à l'encontre de mon dessein : vivre le moment actuel en pleine liberté, et cela sans empiéter sur la liberté d'autrui. Je repousserai même la soli-

darité *a priori* avec ceux de mes plus chers amis accomplissant des gestes pour lesquels ils ne m'ont pas consulté et aux résultats desquels je n'ai aucune part. C'est *a posteriori* — ayant tous les éléments d'appréciation en main, — que je veux me déclarer solidaire des êtres qui ne vivent pas à mes côtés ou des actes qui se commettent, sans ma participation, de près ou de loin. Je m'élève contre toute solidarité imposée.

Cela ne veut pas dire que je ne me sente pas en général solidaire de tous les négateurs d'autorité, de tous les révoltés contre l'exploitation, de tous les critiques du fait établi et de la chose jugée — des anarchistes, enfin. S'ils sont miens, ils appartiennent à mon espèce. Où je me séparerais d'eux, c'est s'ils voulaient me contraindre à accepter la responsabilité de formes de lutte ou de propagande qui ne sont pas miennes.

L'histoire nous montre que le concept de « solidarité » imposée a surtout servi à édifier des dogmes ou à susciter des dominateurs. Pour rendre concrète et effective la solidarité entre des êtres que n'associaient ni le tempérament, ni l'intérêt, il a fallu la Religion ou la Loi ; pour que les rapports entre les hommes qu'elles déterminaient ne restent pas lettre morte, il a fallu des exécutifs de la religion ou de la loi, des prêtres ou des magistrats. Quiconque accepte bénévolement l'obligation de la solidarité ou la contrainte de l'entr'aide, n'est pas des nôtres : il appartient au monde de l'autorité.

En résumé, l'anarchiste tend à n'accepter de solidarité que celle qu'il a pesée, voulue, examinée, discutée. Il s'efforce de faire en sorte que la solidarité qu'il accepte ne le lie pas à jamais. Et de s'en dégager aussitôt qu'il s'aperçoit que sa pratique le conduirait à accomplir des actes lui répugnant. Ou à souscrire à des responsabilités pour lesquels ils ne se sent aucun goût. C'est pourquoi il ne se sent intérieurement rattaché à l'ensemble social par aucun lien moral et intellectuel et qu'il fait faux bond au milieu dès qu'il trouve une occasion de se dérober aux obligations forcées qu'il lui impose. Dans ce domaine comme dans tous les autres, une seule préoccupation domine sa pensée : Retirerai-je personnellement, de la voie où je m'engage, plus de liberté d'être et de faire, et cela sans priver autrui de sa liberté de penser ou d'agir ? De la réponse dépend la façon dont il tente de déterminer sa

vie, tous les actes de son existence.

Bien que peu nouvelles, ces choses-là, sont bonnes à répéter de temps à autre.

E. ARMAND.

l'anarchie n° 366 (18 Avril 1912)

Du “Risque”

Qui parle de vie indépendante, sous-entend « risque ». On ne saurait concevoir de vie qui sort des sentiers battus sans en même temps évoquer la pensée d'un risque à courir. Il se peut que dans une société basée sur une organisation équilibrée de la production et de la consommation, le risque économique soit inconnu ou réduit à un minimum insignifiant : il restera encore tout un domaine — le domaine des relativités psychologiques — où le risque demeurera comme un facteur d'évolution individuelle.

Il ne peut être d'ailleurs dans les intentions des anarchistes d'écarter le risque de la vie. A moins de risque répond diminution d'initiative personnelle. A diminution d'initiative correspond décroissance d'autonomie individuelle. La théorie du moindre effort n'est aucunement un concept anarchiste, c'est la doctrine des sans-énergie qui se laissent mollement entraîner par le courant berceur des conventions, des préjugés ou des arrangements sociaux. La vie indépendante, conçue en dehors des arrangements sociaux, appelle un effort. Point d'efforts sans initiative. La disparition de l'initiative, c'est la glas de l'effort, c'est-à-dire de la poussée vers une détermination ou une orientation autre ou nouvelle de l'expérience. La vie en tant qu'expérience, autrement dit la vie conçue en dehors d'un monde autoritaire, la vie qui n'est point liée par les gestes d'hier et qui n'attend que des circonstances modifiées pour se révéler sous un autre aspect, cette vie-là ne peut pas se passer du risque. Elle a horreur de l'automatisme.

Or, écarter le risque de la vie individuelle, c'est créer des automates. Sans risque, la vie deviendrait on ne sait quel monotone enchaînement d'actes connus ou prévus à l'avance, dont les répétitions revêtiraient l'apparence d'une litanie désespérément monotone. Que ceux qui ne voient en l'être humain qu'un producteur accompli et qu'un parfait consommateur, que les « niveleurs » et les égalitaires poursuivent l'anéantissement du risque : d'accord. Ils sont dans leur rôle. Communistes-sociétaires ou collectivistes ne sauraient réaliser leur idéal de société sans des constituants automates. Mais que les anarchistes y fassent seulement allusion ? Allons donc ! La vie libre, la

vie anarchiste, c'est un risque continu, c'est un effort perpétuel, c'est une expérience qui ne cesse qu'à la mort.

Le jour où le risque — sous une forme quelconque — aurait été banni de notre pauvre petit globe, ce ne serait pas sans avoir entraîné sous ses ruines le dernier des anarchistes.

*
* *

Certains semblent ne considérer comme risque réel que l'exposition de la vie. Loin de moi de contester l'apparente valeur de qui, un jour d'émeute, s'en va risquer son existence. A première vue, alors que tous les organismes vivants fuient la mort, et luttent uniquement pour conserver leur forme de vie actuelle, à première vue, ou est tenté d'admirer, comme le fait la majorité des hommes, l'insurrectionnel qui, à l'ouïe de la « révolution qui passe dans sa rue », descend quatre à quatre les escaliers, en bras de chemise, se place à la tête d'une colonne d'insurgés et s'en va, cinq cents mètres plus loin, tomber bravement sous la balle d'un Lebel.

La foule, c'est entendu, exalte ce type de risqueur. L'analyste, lui, se demande si ce héros n'a pas tout simplement obéi à la griserie bien connue qui pousse, un jour d'action, le soldat à se faire hacher sur le champ de carnage, ou bien, en fait de martyr, ne se trouve-t-il pas simplement en présence d'un tempérament impulsivement batailleur : cas pathologiques tous deux. Au fond, les êtres qui risquent ainsi leur existence, pour ainsi dire sur un coup de dés, sont-ils jamais autre chose que des cas pathologiques ? Je pose simplement la question.

Laissons de côté les cas pathologiques et venons-en au « risqueur » qui, froidement, mathématiquement, envisage le sacrifice de sa vie — ce à quoi répugne l'instinct de conservation. Je maintiens que ce « sacrifice » n'est pas supérieur à la « détermination » prise par un être de vivre sa conception de la vie coule que coûte, prêt à envisager les expériences que cette détermination amènera.

Si « courage », « vaillance », « valeur » avaient une signification quelconque pour nous, les en-marge des préjugés, j'ajouterais volontiers qu'il y a plus de « courage » à envisager une suite de risques, qu'un risque unique. Il est de ces risques intellectuels ou sentimentaux

qui sont autant de chausse-trappes ; pour indifférent que l'on s'efforce de paraître, on court le péril d'y sombrer.

*

* *

Mais le risque admis comme condition de la vie indépendante, comme facteur de la vie anarchiste, s'ensuit-il qu'on doive le tenter à l'aveuglette, sans réflexion, désarmé ? J'ignore si l'expérience d'aujourd'hui m'apportera une satisfaction ou une désillusion, ce que je n'ignore pas, c'est mon désir, mon intense souhait d'en prouver une satisfaction aussi complète que possible. Je veux bien me lancer sur l'océan des tentatives ou des essais, mais c'est à condition de ne point m'y hasarder sur une coque de noix. Je m'efforcerai de choisir un navire bien gréé, arrimé parfaitement, capable de délier les ouragans à rencontrer en route.

Pour parler un langage moins figuré, nul être conscient ne s'avisera de tenter une expérience nouvelle, meurtri ou non qu'il ait été par l'expérience précédente, sans s'être préparé intérieurement à envisager avec sérénité les nouvelles conditions qui l'attendent.

Et c'est cela qui explique l'importance que nous attachons tous à l'éducation. Pour se risquer intelligemment, pour envisager sans crainte l'inconnu, pour tenter ou renouveler l'expérience, pour faire de la vie une série de tentatives dans tous les domaines, il convient d'augmenter ses connaissances d'abord, de cordonner, de classer ses expériences ensuite, de tirer des unes et des autres des leçons et d'en profiter. Etre armé pour le risque, c'est avoir ajouté ses expériences à ses connaissances : le risque n'en perd pas ses attraits et l'expérience son charme. Il se produit ceci : c'est qu'on sent plus profondément et qu'on goûte plus intensément les stades successifs de l'expérience... Si, toutes précautions prises, celle-ci n'amène que rancœur et amertume, l'anarchiste suit fort bien que la raison intervenant en dernier ressort, cet état d'être ne peut que subsister passagèrement.

E. ARMAND.

l'anarchie N° 245 (16 décembre 1909)

Suis-je comptable à d'autres qu'à moi-même ?

Je ne suis comptable de mes faits et gestes qu'à moi-même. Nul anarchiste ne contredira cette déclaration qui est une affirmation. Se reconnaître comptable envers d'autres que soi sous-entendrait nécessité d'une intervention extérieure à soi-même. Qui dit intervention évoque ses corollaires : morale dogmatique, fixité d'enseignement, codes, lois, exécutions et sanctions de toute espèce.

Point de vue discordant quant à la théorie. Reste l'application pratique, restent les conditions dans lesquelles cette application peut s'exercer ou varier. C'est de cette application que traitent les quelques opinions qui vont suivre :

Ainsi que toutes les théories, celle-ci est à double tranchant, tant il est vrai que les théories ne sont que ce que les hommes les font. Si elle peut être la fière expression de l'indépendance dans laquelle se meut un individu libre et fort, elle peut servir également à masquer toutes sortes d'actes ou de gestes, plus ou moins vils, plus ou moins lâches.

Un exemple : même dans ma phase la plus tolstoïste, je n'ai jamais accepté qu'à contre-cœur cette faiblesse d'un Léon Tolstoï ou d'un Ernest Grosby — une belle figure cependant — se retranchant derrière ce prétexte misérable que leur fortune appartenait à leur femme pour disposer de laquais, de fermiers, de parcs, de villas, etc. Ils ont beau nous dire qu'ils en souffrent, qu'on les viole et nous faire remarquer leur fidélité à l'idée de la non-résistance, nous ne pouvons nous empêcher d'observer qu'ils en profitent. Confectionner ses propres vêtements, fabriquer soi-même ses bottes, conduire la charrue ne nous semblent plus que des amusements.

Mille fois mieux vaut rompre les liens de famille qui permettent pareille inconséquence. La porte basse est toujours la porte basse et en se courbant pour la franchir un esprit élevé perd de son influence...

En passant, pour en revenir à un point que je viens d'effleurer, ce n'est pas qu'il s'agisse de nier le rôle du sentiment dans la vie. Il est compréhensible qu'on aime tendrement, violemment même, un être dont les conceptions intellectuelles diffèrent des vôtres. A une condi-

tion pourtant, me semble-t-il, c'est que pareille affection ne dégénère pas à un esclavage d'autant plus abject qu'il contraint celui qui en est l'objet à pratiquer contrairement à ses théories. Donc, il ne s'agit pas de nier la faculté que possèdent certaines personnalités de placer sur des plans différents la vie cérébrale et la vie sentimentale, la vie intérieure profonde et la vie affective.

Rien à y objecter dès lors que la raison agit avec assez de puissance pour déterminer les parts respectives et interdire tout empiètement d'un domaine sur l'autre.

I. Revenons à notre question. Une chose certaine, selon moi, c'est que sous peine de s'infliger une diminution, un anarchiste quelconque ne peut s'abaisser à se rendre comptable à la société. On ne peut échapper à ce dilemme : ou bien la société actuelle est « bien faite » ou elle est « mal faite ». Dans le premier cas, qu'on ne vienne pas nous parler de la nécessité d'une vie individuelle ; dans le second, point de tangente. En vain objectera-t-on que bon gré, mal gré, nous sommes membres de cette société « mal faite », qu'une solidarité, même non voulue, nous agglutine à elle comme une autre tunique de Nessus. Biais que cette objection. Il convient de se débarrasser de la tunique de Nessus. L'anarchiste ne rend pas de compte à l'autoritariste ; lui en rendre serait faire métier de dupe. La société nous impose ses œuvres, ses faits, ses gestes : voilà la réalité. A qui impose, aucune solidarité ne lie. C'est un abîme infranchissable. L'anarchiste ne peut pas être plus comptable à Dieu, qui est censé l'avoir engendré, qu'au chaos de privilèges, de situations acquises, d'ignorances tyranniques, d'appétits insatiables, de politiques aveugles, de systèmes sociaux étouffants qui constituent la société. Dieu-chaos — l'épouvantail — et la société-chaos — le garde-champêtre — vient l'individu. On lui refuse de s'affirmer hors de leur volonté : l'individu serait un sot ou un traître de leur fournir des comptes.

II. Restent les camarades. Leur doit-on des comptes ? Si par ce terme « doit-on » on sous-entend non seulement une obligation, mais encore une intervention continuelle dans les détails de la vie individuelle, je répondrais sans hésitation : non. Ces détails-là, ce sont les nuances et les tons dont nous accompagnons le dessin que nous ne cessons d'esquisser sur la toile de notre existence, que la mort nous

surprend en train encore de remanier. Or, ce dessin, ces nuances, ces tons qui font que notre tableau diffère de la toile d'autrui, c'est à nous, à nous seuls, qu'il appartient de les concevoir, de les réaliser, de les disposer. Les expériences, les événements nous amèneront sans doute à corriger telle ligne, à remanier tel contour, à adoucir tel ton, à renforcer telle nuance, à substituer une couleur à une autre... Une intervention annihilerait notre initiative et là d'où s'est enfuit l'initiative, il ne reste plus trace de la vie individuelle. Mieux vaut encore le tableau imparfait sans intervention que sublime grâce au concours d'un pinceau étranger. Nul anarchiste ne contestera cela.

Jusqu'où va la non-intervention ?¹ Jusqu'au point où elle met en danger la camaraderie et la solidarité qu'elle engendre. Jusqu'au moment précis, me semble-t-il, où du camarade considéré individuellement ses gestes et ses actes réagissent sur ceux auxquelles l'unissent une affinité de théorie et une affinité de pratique. Deux ou trois exemples me viennent sous la plume qui éclairciront ma pensée : Un anarchiste tel que je le conçois n'admettra pas qu'il ait à rendre compte de la façon dont il se procure sa subsistance — c'est le ton, c'est la nuance — mais je ne le vois pas sans manquer à la camaraderie élémentaire mener une existence luxueuse, se créer des besoins artificiels alors qu'en règle générale, nos camarades vivent plus que modestement ou que d'autres, sous les verrous, manquent du confort essentiel.... Un anarchiste n'admettra pas qu'il ait à rendre compte de l'emploi de son temps — c'est le ton, c'est la nuance — mais il ne saurait, sans manquer à la camaraderie gaspiller en une inactivité pa-

1 Nul groupe de camarades ne peut subsister dès lors que pour le règlement des différents, il peut-être recouru à la violence. C'est incontestable. On peut supposer le cas d'un « soi-disant » camarade s'introduisant dans un pareil groupe, maltraitant sa compagne, ou l'obligeant à demeurer avec lui. N'y a-t-il pas nécessité d'une intervention, pacifique d'abord, appuyée par d'autres arguments ensuite. Cet individu-là n'est point anarchiste, c'est un tyran, un oppresseur, il doit être traité comme tel, et son expulsion du groupe s'impose. Dans un roman utopique *News from Nowhere*, William Morris suppose un crime commis sous l'empire de la jalousie dans une société ignorant la jalousie ; n'ayant pu empêcher le crime, ses camarades ne vengent pas la victime mais font un tel vide autour de son auteur que celui-ci est forcé de partir pour un pays lointain. C'est une solution qui m'agrée fort.

resseuse, irraisonnée, ses jours ou ses heures de loisirs alors que la propagande réclame tant de bonnes volontés — ou encore qu'il est tant de camarades isolés auxquels manquent le réconfort d'une visite, une marque de sympathie effective... On ne comprendrait pas qu'on demandât raison à tel ou telle du nombre de ses compagnons ou de ses compagnes — c'est le ton, c'est la nuance — mais, à mon point de vue, nul, sans manquer à la camaraderie, ne saurait se servir du prétexte « amour libre » pour tenter de troubler l'harmonie d'un couple de camarades² parfaitement unis jusque-là. Y semer le chagrin, la défiance, l'équivoque, la dissimulation... Qui cause ou perpétue la souffrance manque à la camaraderie.

III. Refus d'intervention n'implique pas refus d'explication, chaque fois qu'un acte ou qu'un geste menace de mettre en péril la camaraderie. Sous réserve bien entendu que celui qui réclame l'explication se place non à son propre point de vue, mais à celui du camarade qu'il sollicite, s'en réfère à ses dits ou écrits³. On peut donc admettre la demande d'explications, de renseignements. Mais ce n'est qu'un expédient transitoire, insuffisant. Supérieure à cet expédient, certes, c'est la notion qui finira par s'emparer des anarchistes qu'il appartient à chacun sous l'impulsion du simple bon sens — d'un bon sens excluant interventions ou explications « la férule du devoir ou le martinet de l'impératif catégorique » — de se déterminer dans leurs actes et dans leurs gestes de telle façon qu'il ne puisse en résulter qu'un resserrement des nœuds d'une camaraderie d'autant plus réelle qu'elle ignore les droits et les devoirs.

E. ARMAND.

l'anarchie n° 178 (3 Septembre 1908)

2 J'insiste sur ce point « de camarades ». Tout autre est le point de vue en ce cas, concernant les non-camarades.

3 Autrement, il serait juge et partie. Sous réserve aussi qu'il s'agisse d'un camarade du même groupe, intellectuel ou de pratique.

Lecture complémentaire

E. ARMAND – *Les Individualistes et le fait économique : La propriété, le travail, la valeur, les conséquences de son abolition*, éd. de l'En dehors, 1935.

PDF : http://anarlivres.free.fr/pages/documents/FaitEconomique_Armand.pdf

« Que m'importe la liberté morale ou intellectuelle si je n'ai point la liberté économique ; si au point de départ on m'enseigne le dogme du sacrifice à l'intérêt commun ; si on me dicte un devoir, si on me serine une formule prescrivant qu'il y va de mon bien-être de produire en association. A quoi bon avoir lutté contre les idées préconçues, proclamé la nécessité du libre examen *a posteriori* si je me trouve acculé certain soir à l'impasse de la solidarité obligatoire. »

E. ARMAND.